



Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23/01/2025

S²LO

ID : 074-217400365-20250116-DEL02_01_25-DE

Mairie de BLUFFY (74290)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de mise en ligne :
22/01/2025
(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :
10/01/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

PRESENTS : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLÉ, Olivier WEILAND, Mme Annie REVOL, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE.

EXCUSES : Benjamin EXCOFFIER, pouvoir à Olivier TRIMBUR

ABSENTS : //

Secrétaire de séance : Alain RICHARD

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

Délibération n° 02/1/25 :

SIGNATURE DE L'AVENANT AU BAIL SEMCODA

Monsieur le maire rappelle la signature d'un bail à construction avec la SEMCODA, en date du 07 janvier 2013. Ce bail fait état des nouvelles constructions par la SEMCODA sis Pré Guémet et des terrains d'assiette idoines, les parcelles A 2386 et A 2391 et ce pour une durée de 55 ans.

En parallèle, était signé un PUP (Projet de Partenariat Urbain) avec la SEMCODA, autorisé par délibération du 02 septembre 2016 et prévoyant une participation de la SEMCODA de 261 790,53 €.

Monsieur le maire rappelle également que la signature de ce PUP, emportait exonération de la taxe d'aménagement. Ainsi, la commune avait remboursé cette TAM par mandat n° 173 en date du 24/04/2023 pour 36 906,56 € et par mandat n° 434 en date du 12/10/2023 pour 36 907,53 €.

Monsieur le maire rappelle enfin que plusieurs recours ayant été portés contre ce projet, le démarrage des travaux s'est fait bien après la dépose du permis initial et de la signature des actes précités, soit une ouverture de chantier au 11/04/2023. Or l'avenant, objet de la présente viserait à régulariser une situation administrative devenue caduque, porterait annulation dudit PUP, d'autant que les sommes idoines n'ont pas été versées au profit de la commune, puis proposerait une augmentation de la durée du bail. Enfin, il fige les constructions, soit :

- 9 logements locatifs sociaux (6 PLUS 3 PLAi) et un local
- 23 logements en accession à la propriété en 3 bâtiments (11 + 6 +6)

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention de Mme REY :

- Autorise Monsieur le maire à signer l'avenant au bail à construction ;
- Rapporte la délibération n° 01/05/16 du 02 septembre 2016.



Le Maire,
Olivier TRIMBUR

Le secrétaire de séance,
Alain RICHARD



Mairie de BLUFFY (74290) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de mise en ligne :

27/02/2025

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :

14/02/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

PRESENTS : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, Olivier WEILAND, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE, M Benjamin EXCOFFIER.

EXCUSES : Mme Annie REVOL pouvoir à Marie-Christine REY.

ABSENTS : //

Secrétaire de séance : Laurent SEVESTRE.

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

Délibération n° 03/25 :

TARIFS SALLE COMMUNALE

Monsieur le maire informe le conseil que pour des raisons organisationnelles, la petite salle communale ne sera plus proposée à la location. Les tarifs de location de la salle communale se résument donc ainsi :

	Habitants de BLUFFY	Associations siège social BLUFFY	Associations siège social GRAND ANNECY	EPCI ou collectivités du GRAND ANNECY	Extérieurs
Salle PLH	150,00 €	Gratuité	200,00 €	Gratuité	400,00 €

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve les tarifs journaliers de location de la salle PLH comme présentés ci-dessus ;
- Dit que la présente annule et remplace toutes les délibérations antérieures sur le sujet et reste valable tant qu'une nouvelle délibération ne la rapporte pas.

Le Maire,
Olivier TRIMBUR

Le secrétaire de séance,
Laurent SEVESTRE





Mairie de BLUFFY (74290)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de mise en ligne :

27/02/2025

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :

14/02/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

PRESENTS : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLÉ, Olivier WEILAND, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE, M Benjamin EXCOFFIER.

EXCUSES : Mme Annie REVOL pouvoir à Marie-Christine REY.

ABSENTS : //

Secrétaire de séance : Laurent SEVESTRE.

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

Délibération n° 04/2/25 :

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, HABITAT MOBILITES BIOCLIMATIQUE (PLUI HMB) DU GRAND ANNECY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-15 et L153-16, R153-5 ;

Vu la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;

Vu la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du conseil communautaire du Grand Annecy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;

Vu la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2024 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses communes membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;

Vu la délibération n° DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du conseil communautaire du Grand Annecy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;

Vu la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du conseil communautaire du Grand Annecy arrêtant le projet de PLUI HMB ;

Vu le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes ;

Considérant que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;

Considérant que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant l'absence de prise en compte des observations formulées par le maire, des suites de la commission urbanisme tenue à cet effet ;

- Sursoit au vote de la présente ;
- Reporte au prochain conseil le vote portant avis sur le projet de PLUI HMB du Grand Annecy.

Le Maire,
Olivier TRIMBUR

Le secrétaire de séance,
Laurent SEVESTRE

